

## **SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 3 décembre 2014

**Date d'affichage :** 29 décembre 2014

L'an deux mil quatorze le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absente excusée** : Mme Stéphanie Olivier.

**Absente** : Mme Stéphanie Collette.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 12 novembre 2014.

### **SCHEMA DE MUTUALISATION**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le projet du schéma de mutualisation que devra mettre en place la Communauté du Bocage Coutançais en juin 2015 suite à la loi de 2010 sur la réforme territoriale qui le rend obligatoire. Le but est de mutualiser les moyens humains, techniques et logistiques afin de faire des économies.

Il leur soumet un questionnaire « Elus » que le Conseil Municipal complète. Ce questionnaire vise à permettre à chaque Maire d'exprimer son avis et ses propositions quant à la préparation d'un schéma de mutualisation des services, tel que le prévoit la loi du 16 décembre 2010.

### **RELIURE D'ETAT CIVIL**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la responsable de l'atelier de reliure des Sœurs de la Communauté de la Visitation demande un supplément de 70 € HT par reliure, du fait de l'épaisseur des registres et de l'état de ces derniers.

Il les informe qu'il a négocié une remise de 50%, soit 35 € HT en sus par reliure ; donc la facture s'élèvera à 351.00 € TTC.

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES ANNEE 2014**

Par référence à la circulaire n° 87-225 du 2 février 1987 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Eglises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2014, à savoir 119.55 €.

### **CONTROLE INSTALLATION ELECTRIQUE STATION D'EPURATION VILLAGE DE L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal trois devis reçus des entreprises BUREAU VERITAS, APAVE et SAUR relatifs à la vérification périodique des installations électriques de la station d'épuration de l'Aubrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis le moins disant de l'entreprise SAUR d'un montant de 225 € HT/an.

### **LOGEMENT DES ECOLES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Commission des Travaux s'est rendue sur place pour constater l'état du logement de Madame FERREY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver la caution au motif que l'état du logement est laissé dégradé.

### **DEVIS TRAVAUX**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal trois devis reçus des entreprises FOUCHARD, MARESCQ et SARL JL ENERGIES relatifs à la rénovation électrique d'un des logements des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis le moins disant de l'entreprise MARESCQ d'un montant de 5 004, 62 € TTC.

### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal de l'avancée des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Le montant de l'attribution de compensation à verser par an à la Communauté du Bocage Coutançais pourrait s'élever à 60 816 €.

Il précise que ce mode de calcul est soumis à l'accord unanime de toutes les communes.

Il leur fait part également qu'aucune capacité d'autofinancement n'est actuellement dégagée et qu'au vu de la demande d'investissement faite par les communes, il sera nécessaire d'augmenter la fiscalité communautaire.

### **SAISON CULTURELLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un concert organisé par la Chorale « Quand on chante Noël » aura lieu le 20 décembre prochain à 15 h à l'église de CAMBERNON suivi du verre de l'amitié.

## **VŒUX 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite renouveler la cérémonie des vœux de la Municipalité et décide d'inviter la population Cambernonnaise à l'occasion des vœux 2015, le samedi 10 janvier 2015 à 15 heures dans la Salle des Fêtes et de l'en informer par voie de presse afin de s'inscrire.

## **COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,...**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances et de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il fait part notamment aux membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des projets du portail famille, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et de la future zone d'activité Saint Pierre.

Il les informe également de la mise en place du réseau Mimo qui devrait faciliter l'accès au réseau internet.

Il leur fait part également de l'abandon du projet d'extension de la Maison Médicale de Saint Sauveur Lendelin par les praticiens et du projet éducatif social local.

Il leur fait un compte rendu des réunions qu'il a mené au niveau de la Communauté du Bocage Coutançais au sujet de la mise en pratique de la réforme sur les rythmes scolaires.

## **CREATION DU SITE INFORMATIQUE DE LA COMMUNE**

Monsieur Etienne BONNEL présente aux membres du Conseil Municipal le futur site informatique de la Commune. Il sera mis en ligne courant premier trimestre 2015.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un dépôt sauvage d'ordures appartenant à Madame et Monsieur SAMSON de GRATOT a été constaté au village de La Croix Burnel à CAMBERNON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier les informant de leur incivilité et décide de les sanctionner et fixe le prix de l'amende à 35 €.

Madame Brigitte LANGLOIS demande aux membres du Conseil Municipal qu'il soit installé un panneau indicateur avec les numéros des maisons au village de l'Aubrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est d'accord sous réserve que les numéros des maisons se suivent bien.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mercredi 14 janvier 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 05.